



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
65130 Capvern

Du 10 Décembre 2015 à 20 heures 30.

PRESENTS: MM.DASTUGUE. ZANON M. LARAN JP.ROYO F. LACHAUD P. KATZ M. DURANCET J. BROUCA C. ALONSO Th. ROTGÉ Ch. PARROU M. CHAUVET G. PEYROUZELLE M. CABANAC V

PROCURATIONS : FORNER M. (ROTGÉ Ch.)

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Madame Magali ZANON

AFFAIRE BANEGAS / COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'assignation de la Commune au Tribunal Administratif par Mr BANEGAS. afin d'assurer les intérêts de la Commune, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'estimer en justice et de confier le dossier à Maitre Nicole LIENARD, Avocate à St Gaudens

Pour : 15

CASINO-DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DES JEUX

L'autorisation des jeux du Casino de la SAS Société du casino de Capvern arrive à échéance le 30 avril 2016 : il donne lecture de la demande de renouvellement d'autorisation transmise par Eric BAILLLE, Directeur du Casino., après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à la demande de renouvellement d'une table de Black Jack et 50 Machines à sous.

Pour : 15

CLASSEMENT DU CHEMIN RURAL LA GARLETTE

Lors du Conseil Municipal du 18 juin 2015, la Commune de Capvern autorisait la cession à titre gracieux du Chemin rural « la Garlette » à la Commune de Molère pour la réalisation d'un chemin de randonnée valorisant ainsi notre territoire, acte gracieux qui n'est pas autorisé légalement.

Considérant le projet de randonnées de sentiers porté par la Communauté des Communes Neste Baronnies dont une partie traverse Capvern sur la partie du chemin de la « Garlette », dans le prolongement du CD 139. Considérant que cet itinéraire est inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées non motorisés, la Commune propose de classer ce chemin « la Garlette » dans le domaine public communal et s'engage à la conserver ouvert pour l'objet auquel il est affecté.

Pour : 15

LETRE DE MR FERRARA A LA COMMUNE

Mr FERRARA gérant des Thermes de Capvern a fait parvenir une lettre comportant des propositions pour la restructuration des Thermes 2016-2017 par " Santé Action ».

Après avoir pris connaissance des propositions de Mr FERRARA, Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Mr FERRARA propose la réduction du nombre de cures de 10 à 9 pour l'établissement de Hount Caoute ; et 4 cures pour l'établissement du Bouridé.

S'il est acceptable de passer de 10 à 9 cures pour Hount Caoute, nous souhaitons que le Bouridé soit ouvert au moins à 5 cures, cela exceptionnellement pour 2016.

La publicité :

Le plan de communication proposé est intéressant et correspond aux attentes. Cependant, ce plan n'est pas en adéquation entre les propositions et le budget prévisionnel.

En effet, une fourchette de 92 000 à 147 000 € est proposée, alors que le prévisionnel prévoit 70 000 €.

Sur la réduction du temps des soins :

Le temps des soins apportés correspond à une base de satisfaction des curistes, il est donc inopportun de le réduire.

Sur l'arrêt de la livraison d'eau à domicile

Cela n'est pas souhaitable. La cure de boisson avec transport d'eau à domicile est un acte médical prescrit sur la nomenclature de la Sécurité Sociale, considéré comme un soin à part entière et remboursé comme tel.

Sur la suppression de la buvette

La prise de boisson fait l'objet d'une ordonnance médicale sur laquelle les doses sont prescrites.

Il est clair que cette eau demeure un médicament et ne saurait être prise sans contrôle.

Sur l'étude du nouveau soin dermatologique

Nous estimons que cela correspond à l'eau de l'établissement du Bouridé et nous soutenons cette démarche.

Sur la fermeture de L'Edenvik ou la cogérance

Ces propositions ne sont pas acceptables, il est souhaitable qu'une étude soit réalisée afin d'en connaître le fonctionnement le plus adapté.

Sur le recyclage des boues

Si cela nous semble une bonne initiative, la Commune ne peut l'envisager car elle n'en a pas les moyens, pas plus d'ailleurs que de supporter le coût d'une centralisation des soins du Bouridé à Hount Caoute.

La réduction considérable de la masse salariale qui est proposé n'augure absolument pas du développement de la station mais plutôt d'un ajustement comptable où les salariés payent les erreurs de gestion.

Enfin sur le report de l'échéance du 30 Avril, la Commune ne peut souscrire à cette demande, puisque cette date correspond à l'échéance de l'emprunt qu'elle doit rembourser.

L'assemblée accepte à l'unanimité les termes de cette délibération.

INFO : la Société de télécommunication ORANGE avait proposé à la Commune de supprimer toutes les cabines téléphoniques installées sur la Commune de Capvern. Le Conseil Municipal avait répondu, que s'il comprenait la démarche sur le village, il refusait la suppression de ces cabines sur Capvern les Bains, compte tenu des zones blanches existantes. La Ste ORANGE vient de nous faire savoir que puisque le Conseil Municipal refusait la suppression des cabines, elle les laissera en place, mais sortira tout l'appareillage, de telle sorte que l'on ne puisse pas s'en servir.

La séance est levée à 22h.30

Le Maire, Gilbert DASTUGUE.